

RALLYE AIN-JURA 2024

BRIEFING CONCURRENTS

Le Comité d'organisation vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre participation. Ce briefing écrit à pour but de vous rappeler les points essentiels et sensibles de l'épreuve et vous préciser la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident conformément à la réglementation générale des rallyes.

En cas d'abandon que ce soit sur une ES ou sur un secteur de liaison, vous devez impérativement prévenir le plus rapidement possible le PC Course au N° de téléphone suivant :

04 74 77 82 20

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ARRET DANS UNE EPREUVE SPECIALE (panne mécanique ou sortie de route sans gravité)

VOUS DEVEZ:

Dégager la route autant que faire se peut pour permettre le passage des autres concurrents. Si le véhicule gêne, mettre le triangle de signalisation en amont à une distance suffisante à l'attention des concurrents suivants.

Présenter aux 5 ou 6 concurrents suivants le signe OK VERT si tout va bien ou la **CROIX ROUGE** si vous avez besoin d'une assistance médicale urgente. Si vous n'avez pas cette signalitique sous la main faire des signes explicites avec vos mains et bras
Dans tout les cas, prévenir le PC Course par téléphone.

VOUS NE DEVEZ PAS :

Bloquer la route, si un passage existe, si minime soit il, même en empruntant sur le bas coté, vous devez passer. En bloquant une ES, vous retardez l'arrivée des secours, vous perturbez le déroulement du rallye et vous vous exposez à être lourdement sanctionné. Si la voiture gêne, si elle constitue un danger, la décision de faire intervenir la dépanneuse appartient au Directeur de Course. La seule obligation de l'organisateur est de mettre à disposition une dépanneuse pour dégager la route de course et non de sortir les voitures. En cas d'intervention de la dépanneuse dans une épreuve spéciale ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge exclusive du concurrent, même si c'est la dépanneuse de l'organisation.

Appeler les secours médicaux sans raison urgente et valable. Vous pourriez mobiliser les moyens de secours qui pourraient être plus utiles sur une intervention plus grave, de plus **si une intervention médicale est déclenchée, le Directeur de Course vous retirera la licence.** Vous avez toujours la possibilité de consulter le médecin chef qui est au PC Course ou attendre le passage de la voiture à damier pour exprimer votre souhait d'être examiné.

Quitter les lieux si vous avez un accident impliquant du public. Vous devez impérativement rester sur place en attendant les services de police ou de gendarmerie.

ACCIDENT SUR UN SECTEUR DE LIAISON

Faire avec le tiers un constat amiable. En tant que concurrents, vous êtes assuré par l'organisateur du rallye pour les dégâts causés au tiers, à la place de l'assuré, notez l'intitulé du rallye, et à la place du conducteur mettre vos coordonnées en n'oubliant pas de noter votre numéro de course. **Remettre au plus tôt ce constat au PC Course**

PARCS D'ASSISTANCE

Dans le parc d'assistance, il est **demandé aux concurrents** :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture et de manière visible un **extincteur** pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de **5Kg**, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- De **disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.**
- De **disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- De **prendre en charge** l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lors de leur départ du parc d'assistance.
- Le Piquetage est interdit.

RAPPEL : La pénalité pour chaque infraction constatée est de 200€

Tout refuelling est interdit dans le parc d'assistance et respect des modalités de l'article 8.3 du Règlement Particulier dans la zone de ravitaillement en carburant.

CARNET DE BORD

Vous êtes seul responsable des pointages et indications portés sur votre carnet de pointage (veiller à contrôler les indications portées par les commissaires, elles vous sont opposables).

RAPPEL IMPORTANT

Lorsque vous passez devant un drapeau rouge déployé, vous devez immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires de route ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre. Les drapeaux seront déployés à tous les points radio précédant l'incident. Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps forfaitaire par la direction de course selon l'article 39 du Règlement Sportif des Rallyes Régionaux de la FIA 2023 (ES interrompue).

Les systèmes d'extinction de feu munis d'une goupille doivent être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée. Il en est de même pour les systèmes à déclenchement électrique qui doivent être armés. Les non conformités seront signalés aux Commissaires Sportifs.

CODE DE LA ROUTE

Sur les secteurs de liaison vous devez :

Respecter scrupuleusement le code de la route, limitation de vitesse, panneaux de signalisation. Toute infraction relevée à votre rencontre peut être aggravée par le pouvoir sportif. Sur les secteurs de liaison, **tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit**, qu'il s'agisse de chauffe des pneus, des freins ou pour toute autre raison.

Des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion peuvent être appliquées par les Commissaires sportifs.

Rappel des nouvelles dispositions 2024 concernant les contrôles et limitations de vitesse pendant les reconnaissances et l'épreuve selon l'article 6.4 du règlement standard des rallyes FFSA

6.4.1. Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le roadbook.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation du rallye, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2./6.4.3.) hors excès de vitesse, pourra être sanctionné jusqu'à la disqualification par les commissaires sportifs.

En cas d'excès de vitesse :

o 1ère infraction notifiée:

- jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €
- jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité
- jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité
- Supérieur à 40 km/h : amende de 135 € **1 minute de pénalité**

o En cas de 2ème infraction notifiée: amende de 270 € (en plus de la 1ère) et **1 minute** de pénalité

o En cas de 3ème infraction notifiée : amende de 405 € (en plus des deux premières) et **5 minutes de pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.**

Merci de votre attention et BON RALLYE